L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS

Bureau, 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
MARDI MATIN, 9 JUIN.

FEUILLETON.

LES
INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

SECONDE PARTIE.

PASSE-PARTOUT.

XXXI

PLOMB BRETON CONTRE ACIER MEXICAIN.

La caravane arriva sur le *placer*.

Après l'avoir installée dans la position la plus commode, la plus avantageuse, le comte de Warrens distribua le travail à chacun de ses hommes.

Puis, laissant le commandement à son frère, il se dirigea en toute hâte vers San-Francisco, suivi seulement d'Edmée, qui, sous aucun prétexte, n'aurait consenti à se séparer de lui, et à laquelle il fit endosser un costume masculin, de San-Lucar, habitué comme lui à la vie américaine, et enfin de la Cigale, de Fréoche et de Jann Marek, ses trois séides.

De Warrens avait l'intention de passer à la Nouvelle-Helvétie, afin de s'entendre avec le capitaine Sutter, sur la façon de pourvoir au ravitaillement de sa troupe.

Sa surprise fut extrême en entrant à San-Francisco; il avait laissé un misérable *pueblo*, ou pour mieux dire, un *presidio* à demi-ruiné, et il retrouvait une ville de plus de vingt mille âmes, commerçante, animée, grouillante, comme une ruche d'abeilles et grandissant si rapidement qu'elle menaçait avant six mois de devenir l'entrepôt de tout le Pacifique.

Mais le capitaine était habitué de longue date aux choses extraordinaires; le comte fit débarquer toutes les marchandises, éleva une hutte en troncs d'arbres, dans la rue Montgomery, et ouvrit un magasin sous la raison sociale Mortimer & Co.

Comme les marchandises qu'il mettait en vente étaient toutes de première nécessité, malgré l'élévation des prix, le débit en fut facile, et le brick, sous le commandement de San-Lucar, fit deux voyages à Valparaiso, qui furent excessivement avantageux à la nouvelle maison. Au bout de deux mois, la maison Mortimer & Co. était une des plus riches et des plus importantes de San Francisco.

Le comte était donc devenu l'ami intime de l'alcade Georges Hyde et du gouverneur Mason, si bien que lorsqu'on installa le premier conseil municipal de San-Francisco, il fut tout naturellement élu conseiller.

En agissant ainsi, le comte, que ses collègues ne connaissaient que sous le nom de Master Key (Passe-Partout), avait un but facile à comprendre. L'ambition n'entrait pour rien dans sa combinaison; il voulait seulement, dans l'attente des événements graves qu'il prévoyait, se trouver en mesure de tenir tête avec avantage aux adversaires contre lesquels il aurait à lutter peut être avant peu.

Il résolut donc de fixer sa résidence à San-Francisco même et de laisser à son frère la direction du *placer*, de temps en temps il faisait des excursions dans l'intérieur, en apparence pour ravitailler ses travailleurs et escorter des convois aux mines, mais en réalité dans le but de découvrir ses ennemis, qu'il sentait près de lui, sans pouvoir réussir à les démasquer.

Du reste, le riche négociant de San-Francisco, Master-Key, ne ressemblait nullement au comte de Warrens. Il s'était si habilement grimé et parlait si correctement l'anglo-américain, qu'il était impossible de ne pas le prendre du premier coup pour un Yankee pur sang, grossier, vaniteux, sûr de lui même, adorant le dieu dollar, comme tous les dignes citoyens de ce pays, appelé, dit-on, à régénérer la race humaine...... Ce dont Dieu nous garde!

Ses compagnons avaient suivi son exemple; habitués aux travestissements, ils avaient complètement réussi à se métamorphoser; la Cigale surtout était un Kentuckien de la plus belle eau; brutal, rodomont, ivrogne et vantard en apparence, tout le monde s'y trompait.

Il s'y trompait parfois lui-même tout le premier et prenait son rôle au sérieux.

Les choses marchèrent ainsi, sans qu'il se passât rien de bien extraordinaire, jusqu'au jour où le capitaine, qui était allé à Sonora prendre un convoi de bœufs, etc., etc., pour le conduire au placer, s'aperçut, au moment du départ, qu'Edmée avait disparu.

Cette nouvelle causa une consternation générale dans la caravane; le départ fut suspendu, et on se livra pendant deux jours aux plus minutieuses recherches, mais sans résultat aucun; on constata que la jeune fille n'avait pas disparu seule, Jann Marek ne se retrouva pas non plus, ce qui donna à supposer qu'il avait suivi sa maîtresse. Cette coïncidence ne consola pas le comte, mais elle diminua son inquiétude. Jann était un gargon résolu, dévoué surtout; la jeune fille ne se trouvait donc pas sans défenseur.

Cependant, le temps pressait; les vivres étaient sur le point de manquer au placer. Bien contre son gré, le comte donna enfin le signal du départ et s'éloigna de Sonora, le cœur gros de tristesse et de soucis, se promettant de revenir en force dès que cela lui serait possible.

Nous laisserons la caravane continuer paisiblement sa route, et nous reviendrons à Sonora le jour même où le comte était parti, entre huit et neuf heures.

Deux hommes, le nez dans leur manteau et le feutre de poil de vigogne aux larges ailes sur le front, suivaient la calle Mercaderes, marchant à grands pas et sans échanger une parole. La rue était complètement déserte à cette heure avancée de la soirée, seulement on apercevait à toutes les *caquinas* les *pulquerias* flamboyer comme des fournaises, et des sons de *vihuelas* et de *jarabés*, accompagnés de rires et de chants discordants, venaient mourir comme une provocation joyeuse aux oreilles des promeneurs attardés.

Etaient ce bien des promeneurs?

Les *serenos*, qui les croisaient sur leur passage, leur lançaient des regards louches et semblaient prêts à les prendre pour des *rateros* ou filous en quête d'une proie, que pour d'honnêtes et paisibles citoyens cherchant le frais.

Quelle que fut, du reste, la position sociale de ces deux hommes, ils continuaient à marcher côte à côte, du même pas rapide, et toujours aussi silencieux.

Arrivés à l'angle de la plaza Mayor, ils tournèrent à droite, et après avoir fait une dizaine de pas, ils s'arrêtèrent devant une grande et belle maison plongée dans une obscurité complète.

Les inconnus eurent un moment d'hésitation.

— Est-ce que l'on dormirait déjà là dedans? dit enfin l'un des deux, à voix basse, à l'autre, qui ricanait à part lui.

— Cela m'en a tout l'air, répondit en riant celui-ci.

— Que le diable te tordre le cou, de rire ainsi comme un imbécile! reprit le premier d'un ton de mauvaise humeur; ne pourrais-tu mieux choisir ton temps?

— Excusez moi, senor Marcos Praya, je ne voulais pas vous blesser....

— Allons, bien! voilà que tu me donnes ce nom, à présent. Ah ça! tu deviens donc idiot, *Diablement!* ne peux tu pas m'appeler *Sam Roberts!* caral!

— Vous avez raison, ne vous fâchez pas *carajo de vacca!* la langue m'a fourché, voyons, que faisons-nous? Nous ne nous sommes pas arrêtés tout exprès devant cette porte pour nous disputer, je suppose.

— Un sot peut quelquefois dire la vérité, grommela Marcos, tu as bien parlé cette fois, par extraordinaire.

— C'est heureux! fit l'autre en haussant les épaules.

Le métis frappa deux coups légers à la porte.

— *Quien es?* (qui est là?) répondit-on aussitôt de l'intérieur.

— Ouvre, Anita, c'est moi, Marcos.

— Quelle brute que cet homme! murmura son compagnon; il se fâche parce que je lui donne son nom, et le voilà qui le dit lui-même maintenant.

— *A ver* (voyons), répondit la camériste.

Elle tira les verrous; la porte s'entre bâilla d'un demi-pied à peine, retenue qu'elle était, selon la coutume mexicaine et hispano-américaine, par une forte chaîne intérieure, précaution prise contre les voleurs, amplement justifiée, du reste, dans ces contrées où le vol s'est élevé à la hauteur d'une institution.

La jeune fille leva une lanterne qu'elle tenait à la main, et lorsqu'elle se fut assurée de l'identité de nos deux personnages, elle défit la chaîne et ouvrit la porte en disant seulement:

— *Adelante!* (En avant!)

Les deux rôdeurs de nuit ne se firent pas répéter l'invitation et pénétrèrent vivement dans le *zaguan*, ou vestibule.

La porte se referma aussitôt derrière eux.

— Comment se fait-il que ce soit toi qui nous ouvres? demanda Marcos Praya à la camériste.

— Parce que la senora l'a voulu ainsi. Venez, Marcos.

Le métis reconnut que la jeune fille n'était pas en train de causer; il se le tint pour dit et se tut.

La camériste leur fit traverser un *patio*, ou cour assez vaste, ils arrivèrent à une grande porte vitrée abritée par une large véranda; cette porte vitrée donnait entrée dans un vestibule éclairé par une lanterne en verre dépoli; trois portes donnaient sur ce vestibule.

La jeune fille ouvrit celle de droite, et précédant les deux hommes, elle les introduisit dans un salon richement meublé. Puis elle souleva une portière, et ils se trouvèrent dans un charmant boudoir éclairé par une lumière douce et mystérieuse, une femme était couchée sur un sofa, blottie, comme un oiseau frileux, dans des flots de dentelles.

Cette femme était la comtesse Hermosa de Casa Real; la noble syrène paraissait toujours aussi ravissante qu'à Paris, où nos lecteurs ont fait connaissance avec elle dans la première partie de cet ouvrage.

— Ah! c'est vous, Marcos, dit-elle en se soulevant sur le coude; quel bon vent vous amène ce soir! Je ne vous attendais que demain.

— J'ai fait diligence, senora.

— Avez vous des nouvelles?

— Oui, senora.

— Importantes?

— Je le crois.

— Vous l'avez retrouvé? s'écria-t-elle avec un éclair dans le regard.

— Je crois que cette fois nous le tenons, senora, ou, du moins, nous le tiendrons bientôt.

— Ah! asseyez-vous et parlez. A propos, quel est ce drôle qui vous accompagne?

— Hum! grommela celui-ci entre ses dents, pas aimable, la nina!

— C'est mon ami Diégo, répondit en ricanant Marcos Praya.

— Qu'est-ce que c'est que cela, votre ami Diégo?

— Un charmant garçon rempli d'intelligence, et grâce auquel, je l'espère, bientôt votre ennemi sera entre vos mains. Je l'ai amené exprès afin que lui-même vous raconte comment les choses s'est passée.

— C'est différent; vous avez bien fait de l'amener. Tiens! dit-elle en lui jetant une bourse que l'autre attrappa à la volée avec un grognement de joie, voilà pour t'avoir appelé drôle. Nous sommes quittes.... Parle maintenant.

— Seigneurie, dit l'autre en s'inclinant respectueusement, je suis un digne Chilien; ainsi que vous l'a dit le senor, je me nomme Diégo, mais comme j'ai la main un peu leste et que j'ai eu le malheur de *devoir* quelques vies dans mon pays, on m'a surnommé Matadoce (tueur de douze) nombre exact de ceux que j'ai eu le malheur de mener de vie à trépas. La police est extrêmement bégueule au Chili et taquine au possible.

Ah ça, te moques-tu de moi avec ton histoire, vieux au fait, *picaro!* s'écria la comtesse en frappant le sourcil.

— J'y arrive, senora, un peu de patience, répondit paisiblement le bandit. Or, comme la police me chagrinait fort et que je sentais la terre brûler sous mes pieds, je résolus de m'expatrier pendant quelque temps. A cet effet je me rendis à Valparaiso. En ce moment il y avait sur rade un brick français en charge pour San Francisco.

— Ah! ah! fit la comtesse qui commençait à s'intéresser au verbiage du bandit.

— Oui; j'avais entendu parler de la découverte de l'or, et par conséquent je brûlais du désir de me rendre dans cette contrée, où, disait-on, l'or se ramassait à la pelle. Par un hasard, que je bénis aujourd'hui, ajouta-t-il gaiement, un des hommes de l'équipage du brick venait de mourir subitement de l'*empacho*, une terrible maladie, senora. Figurez-vous.....

— Passez... senora; que m'importe à moi l'empacho?

— C'est juste, je continue donc. J'accostai le capitaine sur le pont, et je lui demandai s'il voulait me prendre à bord, pour mon passage, jusqu'à San-Francisco; nous sommes tous marins, nous autres costenos (habitants de la côte). Le capitaine, qui est un grand diable d'Anglais, dont les yeux brillent comme des revolvers, me toisa de la tête aux pieds et me demanda si je savais parler anglais. Je ne sais pourquoi je répondis non, bien que je parle l'anglais presque aussi bien que ma langue maternelle.

— Comment se nomme ce capitaine?

— San Lucar.

— Singulier nom pour un Anglais, dit la comtesse rêveuse. Et tout à coup, se frappant le front: C'est cela! fit-elle avec joie.

— Quoi, cela? dit Matadoce.

— Rien. Continue.

— Il me prit à bord; et à San-Francisco, au lieu de me donner mon congé il me proposa d'entrer à son service; c'est là que je connus le consignataire du brick, un grand négociant yankee, un nommé Master-Key.

— Master-Key est la traduction littérale de Passe-Partout, dit en riant Marcos.

— Viva Dios! c'est vrai! s'écria joyeusement la comtesse.

— J'ai vu l'homme, reprit le métis, et malgré la perfection de son déguisement, je l'ai reconnu.

— Ah! fit la comtesse dont un éclair de haine illumina la physionomie; cette fois il ne m'échappera pas, je le jure. Je suis contente de toi, ajouta-t-elle en s'adressant à Matadoce; veux tu entrer à mon service? Et d'abord, prends ceci.

Et elle lui donna quelques onces.

— Je le crois bien, senora, répondit le bandit; vous êtes généreuse comme une mine d'or.

— C'est entendu, demain nous partons; sois ici au lever du soleil; vous, Marcos, demeurez, j'ai encore à causer avec vous.

— Va m'attendre à la posada, Diégo, dit le métis.

— Oui, senor.

Le bandit salua et sortit. Dans le vestibule, il retrouva la camériste, qui l'accompagna jusqu'à la porte de la rue, qu'elle referma sur lui.

— Ah! fit le bandit dès qu'il se retrouva en plein air, voilà une bonne soirée!...... Elle est charmante, cette senora; son service doit être agréable.... et productif.

Sur cette réflexion pleine de justesse, il s'enveloppa dans son manteau et se dirigea vers le rio Tuolumne, sur le bord duquel était située sa posada.

Après avoir traversé la place Mayor, il s'engagea dans le *callejon de la Viuda*, qui donne juste sur la rivière, à quelques pas de la posada.

Mais à peine avait-il atteint le milieu de la ruelle, que deux hommes se dressèrent subitement devant lui, et deux pistolets s'appuyèrent à la fois sur sa poitrine.

— Halte! lui dit une voix rude.

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Mardi matin, 9 juin 1868.

Grâce à l'averse qui est tombée dimanche au soir, la journée d'hier a été belle, et surtout fraiche, durant une bonne partie de la matinée, mais à mesure que le soleil s'est approché du méridien la chaleur est devenue intense. Les affaires, depuis notre dernier rapport, ont été insignifiantes. Les bateaux suivants sont arrivés: la Lafourche, de Shreveport, avec 58 balles de coton et 140 têtes de bétail; le Gov. Allen, de Greenville, avec 75 balles de coton et 3,504 sacs graines de coton; le Grey Eagle, de Bayou Sara, et l'Aloe, du bas de la côte.

Sont partis: le New Era, pour Bayou Sara, et le Nina Simmes, pour Bayou Lafourche.

Le Grey Eagle est au quai au pied de la rue Conti, recevant du fret pour Bayou Sara et tous les points intermédiaires.

Le Brown est le paquebot qui partira aujourd'hui, à midi, pour le bas de la côte.

A St-Louis, le 6 juin, le fleuve était stationnaire avec 9 pieds d'eau jusqu'à Cairo. Le temps était clair et agréable. A Louisville, à la même date, l'Ohio montait doucement, avec 7 pieds 5 pouces dans le canal. Même temps qu'à St-Louis.

Nous apprenons par le Monsoon qu'il y avait beaucoup d'eau dans les lacs et bayous jusqu'à Jefferson, et au-dessus de ce point. A Shreveport la rivière était stationnaire.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

Les directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868:

Primes d'incendie, dans l'année	$236,122 32	
Primes de mer	94,062 88	
Primes de rivières	177,584 83	
		$507,770 23
Total net des primes		$447,854 23
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 99,800 63	
Pertes de mer	67,674 06	
" rivières	85,572 47	
Taxes payées	26,019 54	
Payé—réassurance et compte au lieu de scrip	60,103 30	
Payé—intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	57,649 03	
		$395,919 13
Bénéfice net		$51,935 1
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets à recevoir	$ 37,494 56	
Prêt sur bons et hypothèques	69,143 33—106,637 69	
En caisse	$104,377 34	
Prêts garantis par actions sur demande	63,400 00—$167,977 34	
Prêts garantis par actions à terme	$11,370 00	
Propriétés foncières	75,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,002 46—$131,372 46	
Bons consolidés de la ville	$30,000 00	
Bons de la ville	96,580 00	
Actions de Banques et autres	196,937 17—$323,517 17	
Coupons pour bons de la ville, échus		$8,490 00
Dû pour prime et en voie de perception		41,620
		$779,414 68
La Compagnie possède également:		
Billets suspendus, actions et bons		$136,363 21
Compte de scrips forfaits		7,809 34
Intérêts non réclamés	$7,909 25	

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 23 mai 1868.

PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléa

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes ayant droit de participer au bénéfice net de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, sans taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président,
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

JOHN WATTS,	C. T. BUDDECKE,
SAMUEL B. NEWMAN,	P. E. FOLEY,
WM. EDWARDS,	A. G. OBER,
P. SIMMS,	A. THOMPSON,
JOHN PHELPS.	

2 mai

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

ONZIEME ETAT ANNUEL

Des affaires de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle Orléans.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868,

Primes sur risques d'incendie	$110,128 22	
" " de navires	27,314 14	
" " de mer	52,941 55	
Risques non expirés le 30 avril 1867	35,941 91	
	$226,325 82	
En moins, primes remboursées	4,739 19	
Montant des primes	221,586 63	
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$19,044 10	
" sur les rivières	25,593 42	
" sur mer	33,090 58	
Total des pertes	77,728 11	
Réassurances	9,736 90	
Dépenses et intérêt de scrip; en moins, escomptes et intérêt	10,956 39	
Taxes et revenu int.	9,771 06	
Vingt-cinq et quinze pr cent remboursés	25,896 66	
En réserve pour risques non expirés	37,806 33	
		$171,596 63
Bénéfice net		50,000 00
L'actif de la Compagnie est:		
Prêts garantis	37,725 00	
" par hypothèque	19,185 00	
Effets à recevoir pour primes	7,389 45	
Actions bons et autres garanties	146,388 53	
Propriétés foncières	15,949 06	
Comptes individuels pour primes	40,956 91	
En caisse	63,553 08	
Scrips d'autres Compagnies	2,065 45	
		317,387 28

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce troisième jour de mai 1867.

S. MAGNER, notaire public.

Les Directeurs ont déclaré un dividende de vingt pias... par action, lequel sera porté au crédit des actions non encore payées. Des certificats d'actions payées en plein seront délivrés aux actionnaires à partir du 1er juillet 1868.

Les Directeurs ont en outre résolu de racheter vingt cinq pour cent du scrip (non encore payé) de la Compagnie, à partir du 1er juin 1868.

Il sera payé aux porteurs, à partir du 1er juin 1868, six pour cent d'intérêt sur le scrip non encore payé de la Compagnie.

— DIRECTEURS —

A. E. Bader,	A. Chiapella,	L. F. Generes,
L. Monlon,	W. B. Schmidt,	E. W. Adams,
C. Cohn,	B. Saloy,	J. J. Fernandez,
A. Cousin,	J. A. Seignouret,	P. L. Millaudon,
J. Goldstein,	V. Burthe,	C. Bianchia.

14 mai—1 m

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

Rue St-Charles, près Commercial Place.

Lundi, 8 juin et durant la semaine.

Afin de porter tout le monde à assister à ces amusements, LES PRIX D'ENTRÉE SERONT RÉDUITS DE MOITIE.

Durant la saison d'été.

Premières places et Parquets	50 cents
Cercle des familles	25 "
Cercle des gens de couleur	50 "
Galeries pour les blancs et la couleur	20 "
Loge privée	de $4 à $5 chaque.

L'ENORME TROUPE DE COMBINAISON SERA RETENUE.

DE NOUVEAUX ARTISTES PARAITRONT SUCCESSIVEMENT.

Les brillantes représentations qui ont rendu l'Académie le Théâtre le plus fréquenté de la Nlle-Orléans, continueront à être offertes au public.

LA FONTAINE et le VENTILATEUR seront constamment en opération et sembleront dire:

9 juin VENEZ PRENDRE LE FRAIS.

ACADEMIE DE MUSIQUE,

Rue St-Charles, près Commercial Place.

MERCREDI, 10 JUIN 1868.

Bénéfice de Messieurs H. L. BLOW, DAN OWENS, WM. LUCUS, J. J. GREEN, FRED. MAUBERRET, FRANK CARRIER. A cette occasion, un beau spectacle sera offert au public, et la troupe aura le concours d'une foule d'artistes. 9 juin—2

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANS-ATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière de pont arrière de 1a	$220 ...
Passage dans une cabine 2d pont avant	195
Passage d'entrepont	100

Les enfants au dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 ans paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés sur le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 12 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—lan 21 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

VILLE-DE-PARIS,	capt. Duchene	Samedi 16 mai,
EUROPE,	" Lemarié	Samedi 30 mai
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 13 juin.
PEREIRE,	" Surmont	Samedi 27 juin.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier, POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.

8nov 1(2) V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire VIA HAVANE.

Le steamer Français

GUYANNE,

Partira pour le port de la Havane, le VENDREDI, douze juin, à midi, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Hâvre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLAT, agent,
5juin—au 13 127 rue de la Commune.

LIGNE INMAN. Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour.	$175.
New York à Londres $115.	Aller et retour.	$185.
New York à Paris, $125	Aller et retour.	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. N. P. Henry,
GEN'L. MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED-STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le Steamer
GEN'L. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 13 juin, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres............ $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer CRESCENT CITY suivra et partira SAMEDI 20 juin.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
CORTES,
Capt. H. Nelson,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 13 juin, à 5 heures P. M.,

Passage.................$60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet No 41

Pour les Villes de Bains.

Voyage dans le jour.
Le magnifique steamer du Lac,
ELLA MAY,

Capitaine John Walker; F. A. Lumsden, commis, partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 7:30 du matin, pour la Baie St-Louis, Biloxi, Passe Christian, Mississippi City et Ocean Springs. Il partira d'Ocean Springs, pour la Nouvelle-Orléans, les MARDIS, JEUDIS et DIMANCHES, à 6 heures du matin.

L'ELLA MAY fera des excursions à Mandeville et Madisonville, tous les VENDREDIS, à l'arrivée du convoi de 7:30 du matin. Il sera de retour le même jour, à temps pour le convoi de 7 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux. 9 juin—1m

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Départ tous les jours—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville—Prix du passage 50 cents. Pour Covington, le bateau se reliant avec le "Wenona" qui débarquent les passagers et le fret à Covington, Prix $1.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, capitaine W. L. Cozzens, part TOUS LES JOURS, à l'arrivée du convoi de midi du chemin de fer Pontchartrain; le SAMEDI à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M.—Retour. Il part de Madisonville et de Mandeville tous les jours, et arrive à l'extrémité du chemin de fer à temps pour le convoi de 8 heures et demie du matin. Le Dimanche matin, (EXCURSION) le bateau partira de l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie du matin, et arrivera à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Le CAMELIA est un grand steamer, offre tous les agréments nécessaires, a été acheté expressément pour ce service et fera les voyages l'été et l'hiver, positivement. On pense que le "Wenona" fera son premier voyage dimanche prochain.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
21 mai— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

POUR MANDEVILLE LEWISBURG ET MADISONVILLE—

Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA, fin marcheur et à basse pression, partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) comme suit: à l'arrivée du convoi de MIDI; et le samedi à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi. Il commencera le 19 avril, ses excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.

Le prix du passage est réduit comme suit: Pour Mandeville et Madisonville, 50 cents. Pour Covington, y compris le passage à bord du Dew Drop, $1. Les passagers sont débarqués au wharf de Covington.

LOUIS FRIGERIO, Jr,
15 avril—3m Rue de Chartres, No 50.

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira comme il est dit, et à son retour il laissera Thibodaux tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. O. MELANÇON,
10 avril— 84 Vieille-Levée.

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir et tous les MERCREDIS à 10 heures du matin, (commençant le 8 avril) pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, fin marcheur, Grey Eagle, capitaine V. B. Barance, partira comme il est dit; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les DIMANCHES et JEUDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 mai—1m 10, Nouvelle-Levée.

Pour Grand'-Ile et les Débarcadères intermédiaires

Le beau bateau à vapeur MINNOW, capitaine Moore, construit expressément pour ce service, partira du Canal Harvey, MERCREDI 10 juin, à 8 heures et demie du matin, et SAMEDI 13 juin, à 4 heures et demie de l'après midi. Pour le retour, il partira Jeudi matin, et Dimanche soir.

Prix du passage, $3 50 pour aller et autant pour revenir.

Il y a à bord une buvette pourvue des meilleures liqueurs.

Le tog à vapeur Little Ferry quittera le wharf du ferry de la rue du Canal à 7 heures et demie du matin le mercredi, et à 3 heures et demie de l'après midi le samedi; il remorquera les sloops, bateaux, etc.; passage, 5 cents. Conditions raisonnables pour le fret et le halage. 2 juin—3m

Bateau régulier de la Côte et au Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Aucoin commis P. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour. Le Samedi, le bateau ira jusqu'à Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3 mai—1m

Compagnie d'Assurance Germania

LE 13 du courant à l'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année.

G. L. L. Mayer,	H. Zuberbier
D. Michel,	O. H. Karstendick,
Fred del Bondio,	Chs. Bendix,
A. Elmer Bader,	Chs. Loeffler,
F. A. Luling,	J. F. Krantz,
Thomas Schorr,	Louis Schwarz,
August Koenig,	George Merz,
H. Blasse,	C. J. Forster,
A. Marks,	S. Friedlaender,
J. A. Blaffer,	W. Goldenbow,
H. F. Klumpp,	Chs. Pothoff,
J. P. Weckerling,	F. M. Ziegler.

Et hier, à une réunion des Directeurs, M. D. Michel a été, à l'unanimité, élu Président, M. F. Del Bondio Vice-Président; M. Emile Maier, Secrétaire; et Louis Stein, Inspecteur.

Nouvelle Orléans, le 26 avril 1868.
EMILE MAIER,
Secrétaire.
29 avril—1 m

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible pour le moment, j'ai conclu avec la "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage à transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants: Première classe $127 50 en or; Seconde première en entrepont, $76 50 en or.

Le prix régulier étant de $225 et $112 50 en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $50 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'elle sont de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai dû faire cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pourrais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de McMullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas; le paquebot régulier le recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" reste quarante-sept jour en mer; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombres. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas choisir les navires et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus; faits en une nuit pour ainsi dire, ils ne sont pas en état de prendre la mer. Depuis la guerre, des spéculateurs avaient acheté ces bâtiments, et les ont fait flotter en les envoyant vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud; ils ont été retardés avariés ou perdus. La ligne régulière n'a eu à déplorer aucun accident. Il est inutile d'en demander davantage. Si les habitants du Sud continuent à se risquer sur des transports qui ne valent plus rien, que la responsabilité pèse sur eux.

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers devront faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir eux-mêmes examiné les terres, voudront s'établir sur la concession connue sous le nom de "Lizzieland" obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte—somme dont ils pourront avoir l'usage pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi, à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours, au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.

8avril—1m BALLARD C. DUNN.

Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

UN convoi de passagers part, tous les jours, à 4 h. 30 P. M. et se relie avec des convois allant à Vicksburg et à Meridian. Il se relie également avec le chemin de fer Mississippi Central allant au Nord et à l'Est.

Des convois dits "accomodation" partent, le dimanche, à 7 h. 40 du matin, vont jusqu'à Brookhaven qu'ils quittent, pour le retour, à 3 h. 30 du matin les lundis. Ils arrivent ici à 11 h. 15 du matin.

Les billets d'excursion servent sur les convois du samedi ou du dimanche allant au Nord et les convois du lundi allant au Sud.

L'envoi du fret part tous les jours (excepté les dimanches) à 6 h. 40 A. M.

J. S. WILLIAMS,
Surintendant général,
ED WARE,
Agent général pour les passagers,
JAMES YONGE
21mai Agent général pour le fret.

Aux voyageurs.---Avis important.

PRIX DU PASSAGE REDUIT.

A partir du 10 avril,

Le prix du passage par le "Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord"

—ET—

Par le "Chemin de Fer Mississippi Central" seront comme suit:

New-York	$55 00
Philadelphie	52 00
Baltimore	48 50
Washington	47 50

Pour les renseignements et les détails, s'adresser au bureau, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel, et au dépôt, rue Calliope.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant-général du Grand Chemin de Fer de la N. O., de J. et du N.
E. D. FROST,
Surintendant-général du Chemin de Fer Mississippi Central.
avril—12

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nlle Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le frêt.
T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3mo

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M.	char à cheval,	5½ A. M.	char à vapeur.
6½ "	" à vapeur,	7 "	"
7½ "	"	8 "	"
9 "	"	9½ "	"
10½ "	"	11½ "	"
Midi	"	1 P. M.	"
1 P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 "	"	6½ "	"
7 "	"	7½ "	"
8 "	"	9 "	char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin, à 6 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heur P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour, 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.

GEO PANDELY,
31mars Surintendant Général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout frêt pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
1erdec Surintendant.

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL.................$500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolhonde,	Philip Meyer,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw Barnett,	Marshall J. Smith,

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président
T. M. DEANE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs,

Dr B. A. Moss,	Dr S. Choppin,
Dr G. R. Lemonnier,	Dr Henry Smith,
Dr J. Hampden Lewis,	Dr W. C. Nicholls.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE DE LEVÉE—Assurance ordinaire et annuelle—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurances participantes et non participantes émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits.

19 avril—1an

Compagnie d'assurance du Commerce.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes de l'année expirée le 3 mars 1868:

Primes d'incendie	$52,848 44	
Primes de rivières	79,028 20	
Primes de mer	29,808 00	
		$161,662 75
Pertes payées:		
Pertes par incendie	$13,659 39	
Pertes sur les rivières	84,244 33	
Pertes sur mer	24,373 70	
	$122,277 42	
Escomptes sur primes	30,980 97	
Taxes	4,799 01	
Réassurances	6,692 25	
Primes remboursées	419 00	
Dépenses, profits et pertes, etc, intérêts en moins.	29,820 66	$197,189 31
		$ 35,526 56
Actif en caisse	$72,904 11	
Effets à recevoir	8,083 92	
Meubles	3,673 95	
Primes dues	24,086 46	
Billets pour actions	394,225 00	
		$502,973 44

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

S. B. BUCKNER, président.
GEO. O. SWEET, secrétaire.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 21 avril 1868
PARIS CHILDRESS,
2e Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.
22avril—1mo

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,590 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période	217 740 78
Actif le 31 décembre 1867	378,724 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
S. P. Ethell,	John F. Moore,	Robert Mare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Rogers,

12 fév—11 m L L 3 ours,

VENTES JUDICIAIRES.

Vente par le Percepteur des Taxes d'Etat.

EN vertu de l'autorité dont je suis revêtu par les ordonnances de la convention constitutionnelle de l'Etat, j'ai saisi, aujourd'hui, et vendrai, à l'enchère publique, au No 69 de la rue du Canal, entre les rues Dauphine et Vieille-Levée, dans le 2d District de cette ville, le onzième jour de juin 1868, à midi, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la Compagnie du chemin de fer Crescent City et saisies pour payer le montant des taxes, les dommages et frais dûs par ladite Compagnie du chemin de fer Crescent City, pour la taxe de capitation constitutionnelle imposée par ladite ordonnance:

Deux coffres-forts,
Trois pupitres,
Une presse à copier et table,
Une grande table-comptoir,
Une table à bureau en acajou,
Une armoire
Grillage de bureau,
Nattes.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Bureau du Percepteur des taxes d'Etat, Nlle-Orléans, 30 mai 1868.
L. E. LEMARIE,
31 mai Percepteur des taxes d'Etat.

VENTES DE CONSTABLE.

Ant. Lanata vs C. Rath.—No 5,257.

TROISIEME Cour de Justice de Paix, Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Honorable Paul W. Collens, juge de la Troisième Justice de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans je procéderai, jeudi, 18 juin 1868, à midi au No 85, rue Bienville, entre Royale et Bourbon, à la vente publique des propriétés suivantes, saisies dans l'affaire ci-dessus—Le contenu d'un café et un billard à blouses, suivant inventaire. Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

9 juin - 9 14 18 CHS. CATOIR, Ast Constable.

J. H. HAITE, contre G. KIRWIN,
—Nos 3,349, 3,350, 3351—

COUR DU DEUXIEME JUGE DE PAIX—En vertu de trois writs de fieri facias que m'a adressés Paris Childress, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, le JEUDI, 18 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, près la rue du Canal, les propriétés suivantes:

Deux terrains, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans l'ilot compris entre les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro, lequel ilot est désigné par le No 56 sur un plan général de l'Ilot, voyer, et déposé à l'étude de Dr McCoy, ancien notaire de cette ville. Les dits terrains sont désignés par les Nos 21 et 22 et ont les dimensions suivantes: le terrain No 21 à 33 pieds 1 pouce de face à la rue de la Commune, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 22 a 33 pieds 5 lignes de face et 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les améliorations qui en trouvent dessus et comprennent une maison et dépendances—Saisie dans le susdit procès.—Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement d'une hypothèque de mille piastres échéant en octobre prochain. Pour le reste, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

H. C. PENNIMAN,
7 mai—7,21,10 Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nlle-Orléans—Je certifie par les présentes, que le 12 mars 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 25787—Minna Wolfson contre son mari—Dans cette affaire, soumise à la Cour, par les avocats, pour adjudication, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il ait jugement en faveur de la demanderesse et contre le défendeur, dissolvant la communauté d'acquets et de gains, existant jusqu'à ce jour entre eux, rendant à la demanderesse l'entière administration de ses biens et condamnant le défendeur à lui payer la somme de trois mille huit cent soixante-huit piastres et quatre-vingts cents, avec cinq pour cent d'intérêt sur $2000, à partir du 28 octobre 1864, le même intérêt sur $917 49 à partir du 30 octobre 1866, et le même intérêt sur $951 47 du 21 avril 1864 à parfait paiement—avec privilège sur les biens du défendeur.

Rendu le 12 mars 1868.
Signé le 17 mars 1868.
(Signé) CHAS LEAUMONT,
Juge de la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, agissant pendant la maladie du juge de cette Cour.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 20 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

E. A. LUMINAIS,
8juin—9,13,18 Député-Greffier

Succession de Wm L. ALLEN—No 32,215.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Madame Judith A. Allen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Wm L. Allen, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9juin—13,18 Greffier.

Succession de A. C. BULLITT—No 32,218.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Alex. Morris Holbrook a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu A. C. Bullitt décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9juin—13,18 Greffier.

Succession de ROBERT YORSTON—No 59,665.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9juin—13,18 Greffier.

Succession de H. V. BAXTER—No 30,252.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9juin—13,18 Greffier.

Succession de JAMES DAVIS—No 31,843.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de ladite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9 juin—11,18 Greffier.

Succession de MONTGOMERY ...

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
9 juin—11 Greffier.

Succession de JOHANN FREDERICK KLUSSMANN.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que August Bohne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Johann Frederick Klussmann, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
31mai—3,4,9juin Greffier.

Succession de FIRMIN VIRIOLIO No 32,193.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Eugene Berjot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Firmin Viriolio, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
31 mai—31,4 9jn Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concerneront, salut:—Attendu que Thomas Simms, a par un acte passé pardevant J. W. Breedlove, notaire public, le 20 avril 1868, acheté la propriété ci-après décrite, s'est adressé au Greffe de cette Cour le 2ème jour de mai de l'année 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé: "Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder," approuvé le 10 mars 1834; Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication du présent avis pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par C. E. Girardey & Co. encanteurs de la paroisse d'Orléans, le 16ème jour de d'avril l'année 1868, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le 27me jour de février 1868, dans la succession de Wm. H. Peet, No 25,973, du docket de cette Cour, à la quelle vente le dit Thomas Simms s'est rendu acquéreur pour le prix de $17 000.

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

QUATRE CERTAINS LOTS DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations y appartenant, droit du chemin, privilèges et avantages aussi appartenant à tous dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot désigné par le No 32 sur le plan original du faubourg Lafayette, et borné par les rues Philip, Chestnut et Plaquemines et la ligne divisant du faubourg Livaudais, et les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et 19 sur un plan dressé par C. A. Heddin, architecte, daté le 11 juillet 1853, et déposé dans le bureau de Wm Shannon, notaire public en cette ville dans le plan No 16, et mesurent comme suit, savoir: Le lot No 3 mesure 23 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Philip sur 125 pieds de profondeur; les lots Nos 4 et 5 mesurent chacun 23 pieds 4 pouces et 7 lignes de face sur la rue Philip sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 19 mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles, acquis par le dit W. H. Peet, de cédé, de Thomas L. Wilbray, par acte passé pardevant Wm. Shannon, notaire public en cette ville, le 20 juin 1861.

P. R. O'RORKE, Greffier.

Bureau du Greffier de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, le 13 mai 1868.

21 mai—23 31—juin 9 22

ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent salut:—Attendu que O. Lelièvre & Co., ayant acheté à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, se sont adressés au Greffe de cette Cour le 15ème jour de mai de l'année 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit le ... jour d'avril de l'année 1868, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 26 de juin de l'année 1866, dans l'affaire de Joseph D Weaver vs Théophile Autoux, No 18,026 du docket de cette Cour, à laquelle vente O. Lelièvre & Co. se sont rendus acquéreurs pour le prix de seize mille cinq cent cinquante piastres ($16,550 00) comptant.

Description de la propriété d'après le transfert Judiciaire, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Baronne, de la Commune, Carondelet et du Canal, désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par A. S. Phelps arpenteur public, en date du 13 mai 1843 et déposé en l'étude de L. T. Caire, notaire public en cette ville.

Ledit terrain ayant une façade de vingt et un pieds six pouces et quatre lignes sur la rue Baronne, cent trente pieds sur une ligne qui le sépare d'une allée commune, vingt et un pieds neuf pouces et quatre lignes, derrière sur une ligne qui le sépare d'une autre allée commune et cent trente trois pieds pouces et une ligne sur la ligne limitrophe au numéro deux.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de L. A. Garidel, suivant acte au rapport de M. Lacoste, alors notaire public en cette ville, en date du 18 septembre 1857.

Témoin, l'Hon. G. Duplantier, Juge de ladite Cour, ce 9me jour de mai de l'année de N. S 1868 et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amerique la 92me.

Wm. WOELPER,
10mai—16,13,21,30 — 12 juin Greffier.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le 20 mai 1868, jugement a été enregistré dans cette cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants—savoir: No 21,914. L'Etat de la Louisiane contre la Banque de la Louisiane. Dans cette affaire, pour les raisons données dans l'opinion écrite de la cour, laquelle opinion est donnée annoncée et enregistrée aujourd'hui—

Il est ordonné et décrété que la charte de la Banque de la Louisiane, institution incorporée en corps politique en vertu des lois de cet Etat, doit être forfaite, nulle et non avenue; que ladite corporation soit dissoute et ses affaires liquidées conformément à la loi—Il est en outre ordonné que toutes procédures judiciaires contre ladite banque soient suspendues; qu'il en soit donné avis, une fois par semaine, durant un mois, dans un journal de cette ville, en français et en anglais, pendant un mois; qu'on bureau pour ceux qui veulent se pourvoir; pour liquider ses affaires, et que Charles Eugène Willoz soit nommé l'un des liquidateurs.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

Jugement signé le 22 mai 1868.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 23 mai de l'année de notre Seigneur, mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

Wm. WOELPER, Greffier.
24 mai—1fpar s—1m

VENTES JUDICIAIRES

La Dame ANGELIQUE HENRY vs JULES HENRY,

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No .....—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI onze de juillet 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

TROIS CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, au faubourg Franklin, désignés par les numéros cinq, six et sept de l'îlot nombre quatre-vingt-dix neuf, borné par l'Avenue Washington, les rues St-Avid (aujourd'hui Claiborne), Prosper et d'Espagne, suivant plan dressé par Louis Bringier, autrefois arpenteur, daté du 3 novembre 1831 et annexé à un acte au rapport de Théodore Seghers, alors notaire public en cette ville, en date du 2 décembre 1837.

Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun, mesure américaine, trente pieds de face à l'Avenue Washington, sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des successions de A. J. Chevalon et P. Adolphe Bohyer, suivant acte au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 27 de mars 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
9 juin—9,12,26—juillet 9 11

PAYNE HUNTINGTON & Co., vs. HARRY H. CHRISTMAS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,552.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er juin 1868, par suite d'un jugement rendu le 25 mai et signé le 29 mai 1868, à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication d'un billet donné en nantissement aux demandeurs, lequel billet est de la teneur suivante, savoir:

$8,359 90 Vicksburg, le 22 juin 1866

Au 1er décembre prochain, je promets de payer à H. H. Christmas, ou à son ordre, huit mille trois cent trente neuf piastres et quatre vingt dix cents pour valeur reçue négociable et payable au comptoir de Payne Huntington & Co., Nouvelle Orléans, La.

Signé: WILLIE LYONS.

(Sur l'endos) Ce billet est donné en renouvellement de billets garantis par acte enregistré à Bolivar, livre H, pages 361, 365 et privilège est retenu pour garantir ce billet.

Signé: WILLIE LYONS.

5 février 1868. Ce billet a droit à un crédit de quatre neuf soixante dix neuf piastres et soixante et un cents, à nous payés.

Signé: PAYNE HUNTINGTON & Co.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—9, 12, 16, 18, 20

La dame (veuve) SUZANNE GROGAN, vs THOMAS CRONAN et FANNY (EGAN) CRONAN, son épouse.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,931—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, onze de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse la dame Fanny (Egan) Cronan à un terrain ou une portion de terre située dans le Premier District de cette ville dans l'ilot borné par les rues Melpomène, Thalie, Solis et Manuell, faisant partie du terrain désigné par le numéro dix dans l'ilot numéro Trente d'après un certain plan dressé par G. T. Dunbar, ci-devant voyer, daté du 1er d'avril 1849 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire public en cette ville.

Le dit portion de terre mesure, mesure américaine, trente et un pieds sept pouces de face à la rue Melpomène, sur quatre-vingt quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—12,26—juillet 3,11

FANNIE M. COOPER, épouse, vs. WILLIAM A. WALKER époux.

COUR du Septième District Judiciaire Paroisse d'Ouest Feliciana—No 2190—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour du Septième District Judiciaire, paroisse d'Ouest-Feliciana, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt de juin 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Certains livres de loi, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
9 juin—12,16,18 20

CARL KOHN vs MICHAEL ROURKE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,641—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI treize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:—

1o—Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot numéro vingt-deux, borné par les rues Clio, Martin, Erato et Gasquet, désignés par les numéros dix-neuf et vingt, d'après un plan dressé par Giroux & Philips, arpenteurs, le 6 avril 1851, et suivant un plan dressé par A. S. Phelps, arpenteur, daté le 5 de février 1856, tous deux déposés en l'étude de Robert J. Ker, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:—Le No dix-neuf mesure, plus ou moins, trente-deux pieds de face à la rue Martin sur cent vingt-six pieds de profondeur, entre une ligne plus ou moins ... profondeur, entre lignes parallèles, et le No Vingt, faisant le coin, mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Martin, ... et six pieds de profondeur sur la rue Erato, et ... et à sa ligne de fond, sur cent vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de la ligne de séparation ..., et sur trente-un pieds et ... de face à la rue Erato.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Daly, suivant acte au rapport de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 30 juin 1863.

2o—Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot numéro vingt deux, borné par les rues Clio, Martin, Erato et Gasquet, désigné par le numéro neuf, d'après un plan de W. T. Thompson, ... daté le ... décembre 1857, ... Kratzing, le 18 juillet 1863 déposé en l'étude de James Graham, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente-deux pieds de face à la rue Martin, sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John H. Magner, suivant acte au rapport de Hugh Madden, notaire public en cette ville en date du 30 juin 1863.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

17 mai—12 21,30—juin 9 13

FRANÇOIS LACROIX vs CHRISTIAN MEYER et ALEXANDER ERNST.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,445—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DIX NEUF TERRAINS situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros deux à vingt inclusivement dans l'ilot numéro cent quatre vingts (180) borné par les rues Julie, Rendon, Lopez et Perdido, d'après un plan dressé par Castaing et Celles, architectes, le 19 mars 1866 et déposé dans l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville. Lesdits terrains ayant, mesure américaine, les dimensions suivantes, savoir: Le No deux a vingt pieds de face à la rue Rendon, trente deux pieds ... de profondeur du côté ... Les Nos trois à ... mesurent chacun ... [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
29 mai—juin 6,14,21,30

THOMAS MARKEY, alias vs JAMES W. ROTCHFORD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,320—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, six de juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé au faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilot numéro Quatre vingt-cinq dudit faubourg, borné par les rues Washington, 4e Colisée, Chesnut et Sixième, et désigné par le numéro Un, d'après un plan dressé par Hugh Grant autrefois arpenteur, daté du 29 d'avril 1843, et déposé, pour recours, en l'étude de L. R. Kenny, ci-devant notaire public en la Paroisse de Jefferson, en date Est.

Ledit terrain forme l'angle des rues Washington et Chesnut et mesure trente pieds deux pouces et six lignes de face sur la rue Washington, et cent pieds sur la rue Chesnut, une profondeur de ..., et face à la rue Chesnut, mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite suivant acte au rapport d'Andrew Hero, Jr., notaire public en cette ville, en date du 21 de novembre 1866.

Ainsi que le tout appartient plus particulièrement par acte au rapport dudit notaire Andrew Hero, Jr., en date du 4 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
3 juin—3 12 20 27—1 5 juillet

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL JUIN 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent—en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

Appaule ou Appaulle Zadir, dit Jean Broult	Kecter-Mary (les époux)
Anguelli Joseph	Kahn Pauline
Athelas Paul	L
Aldiné Paul	Lafitte Charles (les époux)
Aladié Mme, née Aline Fréd...	Lapeyrouse Jean
Antarriou Jean Pierre	La rive Eloi
B	Le Maire
Bouvelle Mme Vve, née Rosalie Henriette Bertmeu	Louveau Emile
Brest Emmanuel	Lacaze Auguste
Biro Félix	Lacassin Auguste
Bastian Jean Baptiste	Le roux Jules Mme
Bourgeois Casimir	Lebot Jean Pierre
Bolleviu Jean	Lelitte Jean (charron)
D	Lambolé Aline Mme (dite la Lyrique)
Dragonce Eugène	Lezier Mme Vve, née Marie Freeman
De Chenoine Paul	Loro François
Danger Dominique	Larrivière Jean-Marie
Danduc (les époux)	M
Dreux Mme Vve	Minvielle Pierre
De Livaudais	Martin Louis Philippe (cordonnier)
Duhamel Eugène	Morgis Charles (de Donaldsonville, Lus)
Dubard Hippolyte Pierre	P
Duborde—Lange Jean-Etienne Amédée	Perot Thérèse Mme
Despeyroux	Prudent Victor
E	Picard J P
Estebenet Jean	Porcaux Victor Désiré
F	R
Forgeot Louis	Risse Jean Pierre Mme Vve
G	Rouquette Jean Guillaume
Grasslen Henri Gabriel	Robert Henri
Girod François (teinturier)	Rochelle Henri François
Goulard Michel Claude	S
Guérin Mme, née Bore Louise Euphrasie Jung	St Martin Jean
Guyol Théodore	Schuster Jacques Mme Vve, née Dorothée Goep
Guerrier Edouard	Ségassie Jean
J	Sauné Mme Vve, née Berthe Sisau le
Jong Joseph Auguste et Alexandre Joseph Auguste Louis	T
K	Tardos Jules
Katz Joseph	Trouillet Bertrand
	V
	Voguet Jean Marie Paul

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi. 1er juin

VENTES JUDICIAIRES.

GEORGE G. ... & CO., THOS. H. BARKER, Ambrose ... vs ... CHILDRESS & THOS. H. BARKER.

CINQUIEME COUR de District de la Nlle-Orléans, ... En vertu d'un writ de fieri facias contre J. L. ... à moi adressé par l'Hon Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Le bail passé par Thos. H. Barker, le 1er d'octobre 1868, à J. L. Childress de la maison et de ses dépendances, située au No 162 rue Gravier (les dites dépendances s'étendant jusqu'à la rue de l'Union), pour et durant le terme de cinq années entières et consécutives, à compter du 1er octobre 1868 jusqu'au 1er octobre 1873.

... droits, titres et intérêts du dit défendeur J. L. Childress au terme restant du dit bail.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
29 mai—2 5 7 9 juin

La Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane vs la Veuve Anatole Musgrove.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 32,063. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre composée de deux terrains désignés par les lettres A et B, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 23 de septembre 1866, et annexé à un acte au rapport de S. Magner, notaire public en cette ville, en date du 22 d'octobre 1866, portant vente par F. B. Charpeaux à L. W. Baquié.

Lesdits terrains sont situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues de l'Hôpital, Roman, le Chemin du Bayou et la rue Derbigny, et mesurent comme suit, savoir: Le terrain désigné par la lettre A, soixante-neuf pieds deux pouces et six lignes de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de vingt pieds, entre lignes parallèles; et le terrain désigné par la lettre B, soixante-trois pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue de l'Hôpital, vingt-six pieds quatre pouces et six lignes sur la rue Derbigny, ... soixante-huit pieds deux pouces et cinq lignes, ... pouces et six lignes sur la ligne du fond limitrophe du terrain désigné par la lettre A, et cent douze pieds de pouces sur la ligne à l'opposé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances et appartenances.

Cette propriété a été acquise par feu Anatole Musgrove de Leopold Wm Baquié, suivant acte au rapport du dit notaire Magner, en date du 16 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—La somme de quatre mille six cent soixante-six piastres soixante-six cents deux tiers ($4,666 66 2/3) montant de la réclamation de la demanderesse, avec intérêt sur la dite somme au taux de 8 0/0 l'an à compter du 16 mars 1867 jusqu'au jour de la vente, $3 30, coût de protêt, $4 50 frais de copie d'acte d'hypothèque, $ ... pour honoraires d'avocat sur le montant intégral du capital et des intérêts et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication. Et l'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de son enchère) le paiement d'un billet de pareille somme de quatre mille six cent soixante-six piastres soixante-six cents deux tiers ($4,666 66 2/3) garanti par hypothèque sur la dite propriété, échéant le 16 mars 1869, avec intérêt à 8 pour cent l'an à partir du 16 mars 1867 jusqu'à parfait paiement. Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y avait, comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—17 26—2,5,6 7,9 juin

HENRY W. MASON & CO., vs JAS B. FRAGUE & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,917—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

La balance invendue du fonds d'un chantier de bois et d'un bureau, situés à l'angle des rues Tchoupitoulas et Lafayette, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant leurs bons ou obligations avec cautions bonnes et solvables portant intérêt au taux de cinq pour cent de la date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs devront payer comptant leurs proportions des frais d'annonces, du shérif, du greffier, de gardiennage, etc., s'élevant en tout à la somme de $75 00 ou environ.

GEO. W. AVERY,
26mai—31—9juin—9 Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES MENARD vs JEAN MENARD.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,575—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située sur le chemin de la Crête et de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, comprenant Quatorze terrains désignés par les lettres B, C et D, et les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six et vingt-sept, suivant plan dressé par C. Giroux et Castaing, architectes, le 4 de novembre 1851 et déposé sous le No 241 en l'étude de Th. Guyol, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains sont amplement décrits en l'acte d'hypothèque au rapport d'Amédée Ducatel, notaire public en cette ville, en date du 16 février 1858.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Joseph Girod, suivant acte au rapport du dit notaire Ducatel, en date du 3 mars 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 mai—9, 17, 26, juin 5 9

GEORGE RULEF vs P. S. NUGENT & als.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,226—En vertu d'un writ de fieri facias, contre la Ville de la Nouvelle-Orléans, en faveur de Jotham Potter, Geo. Rulef et ... McKee, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI treize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Cinq mille (5,000) actions du capital de la Compagnie dite "Commercial Water-Works Company" de la valeur de cent piastres ($100) chacune.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 juin—3 5 9 11 13

Succession de PERRY S. WARFIELD.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,091—En vertu d'un writ de fieri facias contre la dame M. B. Warfield, Exécutrice Testamentaire, etc., en faveur de H. L. Stone & Co. adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif par ... je procéderai le MARDI seize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN, situé au faubourg de l'Annonciation, Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt-trois, dans l'ilot numéro ..., borné par les rues ... Prytania et Terpsichore ..., d'après un plan de C. E. ... et ... W. ..., au rapport de ... ce ville, en date du 25 mars 1848. Ledit terrain forme l'angle des rues Prytania et Terpsichore, et mesure 56 pieds de face à la rue Prytania, sur 127 pieds 10 3/4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, couverte en bardeaux, cuisine, etc., et tous les droits, privilèges, etc.

2 Ensemble aussi avec 75 Actions, aujourd'hui réduites à 70, du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS.—L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock note" de la somme de Treize Cent Cinquante piastres ($1,350), en faveur de la dite Banque, payable le 1er d'avril 1869, au taux de sept pour cent; et la balance du prix d'adjudication comptant au moment de l'adjudication en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur assumera en outre toutes les charges et responsabilités imposées aux actionnaires, résultant de la charte et des lois et amendatoires.

GEO W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—16 24,31—juin 9 16

Les héritiers de F. A. WEINGER & vs. JULES LA BATUT.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 21,640—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI seize juin 1868, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain désigné par le numéro un d'après un plan dressé par C. A. Hedin et E. Schlecher, architectes, le 19 de février 1848 et déposé en l'étude d'Ad. Mazureau, notaire public en cette ville.

Le dit terrain est situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot compris par les rues Royale, de Chartres, St. Philippe et Dumaine, mesurant vingt pieds ... de face à la rue ... [illegible]

Ensemble avec la maison de résidence en briques à trois étages et toutes autres améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite des héritiers S. Kohn, suivant acte en date du 28 mars 1854, au rapport du dit notaire Mazureau.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 mai—16,24,31—9.16 juin

A. ROCHEREAU & CO vs LOUIS WINSONA.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,942—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le MERCREDI, dix-sept de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds et l'installation du Restaurant situé au No 17 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville. Aussi les meubles et effets qui se trouvent aux étages supérieurs dudit local.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire et dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
6 juin—5 9 12 14 17

COLOMB BROOKS & CO vs GEO. W. HOLT.
Les mêmes vs le même.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—Nos 21,413 et 21,416—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, dix de juin 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le contenu des magasins situés au No 17 rue St-Charles et au No 162 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, consistant en buvettes tenus par le défendeur.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
5mai—juin 2,5,7, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ALEXANDRINE B. MEYER et al. vs. EMMA ENDERSON.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,743—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, treize de juin 1868, à 5 heures P. M., à mon entrepôt, No 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Les meubles et effets transportés de la maison dernièrement occupée par la défenderesse, et située au No. 153, rue de l'Esplanade, en vente inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 juin—2,5,9,11,13

LA CAISSE D'EPARGNES DE LA NOUVELLE ORLEANS vs la Dame ADELAIDE S. FLASH.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 21,671—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI seize de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues des Remparts, St Claude, du Bassin et de la Conque (Orléans), désigné par le numéro quatre, mesurant vingt-huit pieds de face à la rue du Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur, à la rue St Claude, sur vingt pieds de face à la rue St Claude.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse, au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite, alors qu'elle était l'épouse d'Alex Flash, Jr, de James L. Wibray, notaire public en cette ville, en date du 12 octobre 1857.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16mai—24 31—9 16 juin

McKENNELL & CO vs JOS. L. DUNHAM & JOHN D. ATKINS.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,730—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI quinze de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêt des défendeurs à un bateau à vapeur pour partie de la coque du steamer Tappahannock, sous police spéciale, portant le No 2,333, datée du 9 de janvier 1867, par la Compagnie des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
4 juin—4,7,9,11,14

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 3 heures, au No 140, rue Canal.

Consultations publiques et gratuites, samedi, de 9 heures 16 nov—1an—1j

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Grande vente à longs termes DE Magnifiques Terrains pour bâtir,

Situés à la Grand'Ile, reconnue partout comme un des plus beaux endroits de Bains et une des plus belles Résidences d'été des Etats-Unis.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.

Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 16 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

38 magnifiques terrains pour bâtir, situés à la Grand'Ile, dans le voisinage immédiat de l'Hôtel de la Grand'Ile, et habilement dirigé par le propriétaire, M. B. Margot, et environnés des belles propriétés de MM. Duane, Willoz, Magnon, Millaudon et autres. On s'accorde généralement à considérer la Grand'Ile comme un des endroits les plus sains et les plus avantageusement situés des Etats-Unis. Située sur les bords du Golfe, on y trouve les meilleurs bains et toutes les variétés de poissons en abondance.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale, privilège de vendeur, et portant 8 pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à parfait paiement, et de 5 pour cent pour le recouvrement du montant d'un des dits billets.

Les actes de vente, y compris les timbres de Revenu Intérieur des Etats-Unis, pardevant F. Chas. Cuvellier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 juin

3,653 TERRAINS NUS. DANS LE TROISIEME DISTRICT,

A proximité du chemin de fer du Golfe du Mexique et du chemin de fer projeté de Chattanooga, entre les rues Piété, Désirée, Elmire, Congrès, Indépendance, Pauline et autres rues.

A vendre, à l'encan, à de longs termes.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86

MARDI 9 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu, à l'enchère publique—

3,653 TERRAINS NUS, situés dans le Troisième District, à proximité du chemin de fer du Golfe du Mexique et du chemin de fer projeté de Chattanooga, le tout d'après un plan exposé à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions—Un quart comptant, EN BILLETS DE LA VILLE AU PAIR; le reste à un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, en billets du Trésor des Etats-Unis, garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant six pour cent d'intérêt l'an, du jour de la vente à l'échéance et huit pour cent de l'échéance à parfait paiement. En cas de procès, les acquéreurs devront payer cinq pour cent (honoraires d'avocat) sur le montant recouvré.

Les acquéreurs auront le privilège de payer le tout comptant, en billets de la ville.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs, qui devront payer les taxes de l'année courante. 3 juin

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, pour cause de santé et de départ, d'une Pharmacie bien connue et bien établie, située dans une partie centrale et prospère du Deuxième District et faisant de bonnes affaires.

Egalement, Meubles, etc.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,

Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 11 juin 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sans aucune réserve ni limite—

Le fonds de cette pharmacie populaire, et bien établie, située au coin des rues Remparts et Quartier et ayant de bonnes affaires.

Les drogues et médicaments sont tous frais et ont été choisis, avec le plus grand soin, par le propriétaire actuel: ils méritent l'attention de ceux qui voudront entreprendre ce genre de commerce.

— Egalement —

Un choix de meubles, bois de lit, armoires, glaces, toilettes, lavabos, tapis, devants de cheminée, bailles pour ... ornements de chem née, matelas, baignoires, linge de ménage, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mai

Succession de B. O Vignaud—No 24,636

Propriétés de valeur, améliorées et non-améliorées, à l'encan.

Par G. DE FERIET, encanteur,
Bureau rue Bienville No 86.

VENDREDI, le 19 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mai 1867, les propriétés ci-après décrites savoir:

1o—Trois terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues de l'Esplanade, Roman et Prieur et le Chemin du Bayou, désignés par les numéros Six, Sept et Huit, suivant plan de D'Hémécourt, ci-devant voyer, daté du 6 d'avril 1855. Les Nos Six et Sept mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur. Et le No Huit mesure trente-deux pieds de face à la rue de l'Esplanade sur quatre-vingts pieds de profondeur.

2o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, mesurant vingt-huit pieds huit pouces de face à la rue de la Bourgogne, sur cent vingt pieds de profondeur, entre les rues Dumaine, Ste-Anne et des Remparts.

Ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur le terrain ci-dessus.

3o—Un terrain situé au faubourg Tremé, dans l'ilot borné par les rues Robertson, Prieur, d'Orléans et ..., ayant trente-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Roman sur cent vingt-deux pieds cinq pouces et six lignes de profondeur.

4o—La moitié indivise de quinze terrains situés au faubourg Tremé, faisant partie de l'ancienne Habitation Blanc, portant les numéros ..., désignés par les numéros Treize à Vingt-trois inclusivement, ... par les rues ...

5o—Le tiers indivis de douze terrains situés dans l'ilot borné par les rues des Champs-Elysées, Marigny, ... et ..., ...

6o—La moitié indivise de quatre terrains situés dans l'ilot No One au faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos Un, ... et les numéros ..., ...

7o—Vingt quatre terrains situés au faubourg Franklin, dans le Troisième District de cette ville désignés par les numéros ..., ...

8o—Un terrain situé à Natchitoches, mesurant 31 pieds 8 pouces de face sur ... cote ouest de la rue Second ... lignes parallèles, jusqu'au Bayou Amulet.

9o—Tous les droits, titres et intérêts du défunt dans une certaine portion de terre, située dans la paroisse de ... et ... "Kanawha". Etat de la Virginie, d'après ...

Le plan sera exposé ...

Conditions—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit ... en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt ... Les bâtisses devront être assurées ...

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

19 mai—23, 30 juin 6,13,19

Terrain amélioré, dans la ville de Milneburg.
Succession de Maurice Scanlon—No 32,635
Par G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau rue Bienville No 86.

SAMEDI, 27 juin 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 30 mai 1868, la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession, savoir:

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans cette ville de Milneburg, dans la ville de Milneburg, dans l'ilot No 163, ... sur un plan de Milneburg, et formant l'angle des rues Columbus et Français. Le dit terrain mesure ... pieds de face à la rue Columbus sur 130 pieds de profondeur et face à la rue des Français.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

28mai—30—6juin—13,20,27

PAR S. GUINAULT

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Succession de Léontine Lavigne, épouse de Wm Longmire.—No 26,867.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 11 juillet 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, rendu le 12 mai 1868 et signé le 22 mai 1868, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, au faubourg Tremé, dans l'ilet renfermé par les rues Roman, Prieur, St-Philippe et Ursulines, désigné par le No 8 de l'ilet No 13, mesurant 31 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Prieur, 33 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue Roman, sur 142 pieds 5 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 7 et 130 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 9. Ensemble une maison Nos 189 et 191, avec un corridor de chaque côté et contenant huit chambres, dont deux dans les mansardes, une cuisine bâtie en bois de quatre chambres avec étable, citerne, latrine, &c.

Conditions—Un quart comptant de prix de l'adjudication payable comptant, et la balance étant en six, douze et dix-huit mois, ... pour cent ... en billets ..., portant huit pour cent ... les bâtisses ... assurées ...

Les bâtisses seront assurées contre les risques du feu, et la police d'assurance transférée à Wm Longmire, tuteur de Charles Longmire.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Octave Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

9 juin—9 18 25 2 et 11 juil

Succession de Antoine Kuhne Vincent Fernandez, Jr.

Par S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, enc. Passage de la Bourse et de Bienville.

SAMEDI 11 juillet 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 25 juin 1868, la propriété suivante, appartenant à la susdite succession, savoir:

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues La Harpe, Bourbon, Esplanade et Quartier, désigné par le No 23, d'après un plan dressé par ..., notaire, mesurant ... pieds de face à la rue ..., ... Ensemble une maison ..., ...

Conditions—Comptant ...

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public aux frais de l'acquéreur et compris les timbres des Etats-Unis.

9 juin—9 18—2 et 11 juil

Jolie Maison, rue Congrès No 43.
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 13 juin 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un lot de terre mesurant 32 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Congrès, sur une profondeur de 99 pieds 9 pouces 4 lignes, entre les rues Casino et Dauphine et des Hommes Libres. Ensemble une maison de quatre chambres, cuisine double, cour, etc.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 p. 0/0 d'intérêt par an de date.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres et les taxes pour l'année 1868. 7 juin

Vaches. Vaches.
PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI 10 juin 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, à la Métairie, à la porte du Cemetery, en face du City Park, les animaux composant la vacherie de Louis Fuchon qui se retire entièrement du commerce de laiterie, et de la vente, pour le compte de l'écurie et dépendances, pour le compte du dit—

34 belles vaches laitières, la plupart avec jeunes veaux.
2 chevaux, 1 mancard de buggy.
2 charrettes à lait, le cheval de la cabine, les bidons et ustensiles de la vacherie.

Conditions—Au-dessous de $100 comptant; de $100 à $200, 3 mois; au-dessus de $300, 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
6 juin—

VACHERIE;

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau. Passage de la Bourse et Bienville.

Mardi 9 juin 1868, il sera vendu à 11 heures du matin, rue des Magistrats, entre les rues Français et Champs Elysées, à la vacherie de M. Jean Terot, consistant en—

30 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux,
1 cheval,
2 charrettes à lait,
Les outils et tous les ustensiles de la vacherie.
La clientèle sera donnée au plus fort enchérisseur.
Conditions—Jusqu'à $200 comptant; de $200 à $400 six mois, et au dessus de $400 un an de crédit, en billet endossé à satisfaction. 9 juin

PAR HOFFMAN MARKS & CO

GRANDE VENTE, SANS RESERVE,

De 600 caisses bottes, souliers et brodequins venant d'être reçues, par les steamers Gen. Meade et Cortes, directement des manufactures, et qui seront vendus sans aucune réserve quelconque.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 9 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

600 caisses bottes, souliers et brodequins, le plus bel assortiment de la saison.

L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente, car tous les articles sont frais et seront vendus sans réserve.

Conditions à la vente. 9 juin

PAR GABRIEL LEAUMONT.

300 Caisses Bottes, Souliers et Chapeaux,

AUSSI:

Marchandises Sèches, Habillements, Articles de Toilette, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 69 rue de Chartres.

MERCREDI, 10 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

300 caisses bottes, souliers et brodequins.

Aussi: 100 cai ses chapeaux feutre et paille pour hommes et enfants

Aussi: marchandises sèches, habillements, articles de toilette, &c.

Conditions à la vente. 9 juin

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches, Articles de fantaisie, Habillements et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

MARDI, 9 juin, à 10 heures, il sera vendu, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

150 lots marchandises sèches étrangères et américaines;
60 lots articles de fantaisie;
100 lots habillements d'été;
—ET—
100 douzaines chapeaux pour hommes et garçons.
Conditions—à la vente. 7 juin

PAR CHS. T. NASH.

Succession de H. W. Schwartz, décédé.

Magnifiques meubles en acajou, noyer bois de rose et chêne.

PAR CHAS. T. NASH, encanteur.

Bureau, au Masonic Hall Auction Mart,

Au coin des rues St Charles et Perdido.

IL sera vendu, SAMEDI, 13 juin 1868, à 11 heures du matin, aux magasins de J. H. Jensen, No 163, rue Nouvelle-Levée, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 15 avril 1868, No 29,837 du docket de la Cour—Beaux meubles de chambre à coucher (en acajou, noyer et chêne) magnifiques meubles de salon, portraits, tapis de Bruxelles, buffets, sofas, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

N. B.—Les chars de la rue Tchoupitoulas, passent, au moment, à un ilet et, en descendant, passent à côté des magasins. 3 juin—4 1

PAR THOMAS & SPEAR.

Succession de JOHN G. TURNER
No 32,000—Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, 38, rue Bienville.

MERCREDI, le 10 juin 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 5 mai 1868, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci après décrite.

Six certains lots de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No 63, d'après un plan fait à l'office de H. B. Cenas, notaire public, ... en date du 19 décembre 1849, et déposé à l'office de H B Cenas, notaire public. Le susdit ilet No 63 est borné par les rues Magistrat, Nouvelle-Orléans, London avenue, et Ventes, et désigné par les Nos (1, 12, 13, 14, 15 et 16).

Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant A. P. Dorlocourt, notaire public, ... compris avec les timbres des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur. 19 mai—16, 21, 30—juin 9 16

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles.
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 9 de juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles
— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, etc.; tapis, lounges, garnitures, sécrétaires, buffets, canapés, etc.; etc.—Un beau ... ... bureau pour ...

—EGALEMENT—

Une grande facilité de lits cottage, chaises à siège en bois et cabs.

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux apparailés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
E. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 9 de juin, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lisor, rue Gravier, No ...

Elégants Chevaux appareillés ... de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis

Terrains améliorés et de prix dans le Premier District. Vente à l'encan.—Affaire Thomas Fleming, contre Bernard Duffy et autres.—No. 25,652.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
E. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, le mardi, 7 juillet, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable Jno. W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 28 mai 1868, et signé le 2 juin 1868—No. 25,652 du docket de ladite cour, savoir:

1o. Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Common, Cypress, Prieur et Miro. Ledit terrain a 24 pieds 6 pouces de face à la rue Common sur 60 pieds de profondeur, et mesure 43 pieds de face à la rue Cypress à la rue Miro.

2o. Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, et situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Commune, Claiborne, Perdido et Derbigny. Ledit terrain a 34 pieds 6 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 35 pieds.

Le plan est exposé à la Bourse.

Conditions — Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, pardevant O. Morel, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 3 juin—10 14 28—5 7 juillet

PAR D. E. MORPHY.

SUCCESSION DE Wm RANDOLPH, décédé.

Meubles de choix, en acajou, noyer et cerisier, &c., &c.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 17 juin 1868, à 10 heures du matin, à l'ancienne résidence du défunt, Wm Randolph, à Alger, au coin des rues Olivier et Delaronde, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 32,050, du 3 du 31 mai 1868—

Tout le contenu de la susdite résidence comprenant en partie: meubles de salon, tapis, lits en bois de ..., bureaux, lavabos, chaises, chaises cannées, tables, ... et noyer, armoires, ... tables rondes et autres tables, chaises, matelas, traversins, oreillers, couvertures, ... de cheminée, ... vaisselle, bijoux, sofas, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 juin—3 9 16 17

PAR W. I. HODGSON

A tous ceux que cela concerne.

Vente à l'encan, de Marchandises non réclamées—pour payer les frais et l'emmagasinage.

PAR W. T. HODGSON, encanteur.
Bureau, Commercial Place, No. 21.

MERCREDI, 10 juin 1868, à 11 heures du matin, au Boston Warehouse, dans la rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasin (à moins que les ... soient réclamées et que les frais ne soient payés avant le jour de la vente), il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, sans réserve, les articles suivants, savoir:

MARQUES. DESCRIPTION.

C. A. Buckley [2] deux caisses articles divers.
L. T. F. Jackson, care G. W. Hynson [1] 1 caisse
J. G. care Creevy, Nickerson & co [1] 1 ...
J. A. Cole, care of same [1] ...
A. P. Parkins [100] cent ...
H. T. Hill [1] un baril poudre de marbre;
G. W. Starr [50] cinquante barils de ...;
W. P. C [16] quatorze barils de désinfectant;
L. Hines, do carreau [2] vingt-cinq caisses ...
care Wood, Low & Ludwigson [1] un paquet ...;
L. A. Finley & Co. [3] huit malles (bagage);
M. Pitot [1] une ... de ...;
Sist. Magenta [18] vingt-quatre caisses ... porter;
Pas de marque (9) neuf caisses champagne,
" " (2) deux barils huile de lampe, B,
" " (2) deux " " C,
" " (2) d-ux " " de machines,
" " (1) un " " de blanc de baleine.
" " (16) cent-seize caisses briques Bristol,
" " (1) un "Cotton float", neuf,
" " (1) un jeu de baruits de buggy

L'ouverture des marchandises aura lieu le jour de la vente.

Conditions de la vente—Comptant, sur livraison, en billets du Trésor des Etats Unis.

30 mai—30—juin6, 9, 10

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE —Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Je certifie par les présentes, que le 24me jour du mois d'avril 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 19,927 Mme F. J. Blineau contre son mari. Cette affaire a été soumise, aujourd'hui, à la Cour, par les deux parties, sur les plaidoiries et les preuves, et la Cour, après avoir dûment pris en considération, en faveur de la demanderesse—

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement pour la demanderesse Rose Louise Angèle Candide Avenencq et contre le défendeur, Henry Emile Jules Blineau, son mari, de même qu'une séparation de biens entre les susdites parties et une dissolution de la communauté d'acquets et de gains existant entre elles. La dite demanderesse aura la libre administration de ses biens et le défendeur payera les frais de ce procès.

Jugement rendu le 24 avril 1868.
Jugement signé le 29 avril 1868.

(Signé) CHS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 4 mai, de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

4 juin—4 19—3 jul F. A. WOOLFLEY, Greffier.

L'Etat de Louisiane.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE ORLEANS.

JE certifie, par les présentes, que le 26 avril 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 17,487.—Adèle Aubin contre Amédée Gardere.—Dans cette affaire soumise à la Cour pour adjudication sur les preuves enregistrées, la Cour considérant que la loi et les preuves sont en faveur de la demanderesse—

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement pour la demanderesse, Adèle Aubin, femme d'Amédée Gardère, et contre le défendeur, son mari, qu'il y ait séparation de biens entre les parties et que le défendeur paie les frais de procès.

Jugement rendu le 26 avril 1867,
signé le 3 mai 1867.
(Signé) CHS LEAUMONT, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 16 mai de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-sept et la 91e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,
19mai—19 2.17 Député-Greffier

L'ETAT DE LA LOUISIANE Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes, que le 21 avril 1868, jugement a été rendu dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 21,846 Marguerite D. Aldain contre Sosthène Allain.—Sur motion de John H. Ker, avocat de la demanderesse—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut pris dans cette affaire le 29 mars 1868 soit maintenant confirmé et rendu définitif; que la demanderesse Madame Marguerite D. Aldain, épouse de Sosthène Allain, ait jugement en sa faveur contre le défendeur, le dit Sosthène Allain, son mari, et reconnaissant la dite demanderesse...—Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse ... (la somme de ... quatre-vingt quatre mille deux cent ...), avec une hypothèque légale de cinquante mille ... à partir du 22 mars 1857 et ... avec intérêt ... 5 ... et qu'il y ait une séparation de biens ... et la défenderesse; que la demanderesse ait elle-même la direction et le contrôle de ses affaires.

(Signé) G. DUPLANTIER, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 18 mai de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats Unis.

W. WOOLPER, Greffier.
19 mai—19, 2, 17

Succession de SEBASTIEN PONCET—No 28,738

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
5 juin—3,7,14 Greffier.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

PAR VINCENT & Co.
W. P. VINCENT, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 9 juin 1868, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres.

Un assortiment choisi, comprenant:

500 Colis et Lots de Marchandises Sèches étrangères et américaines
— Et —
Marchandises Sèches de fantaisie, sur lesquelles l'attention du commerce est appelée. 9 juin

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente de Marchandises sèches et chapeaux.

—Egalement—

pour le compte de qui il appartiendra
1 balle toile écrue à mousquitaires.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.,
JOHN G. BLOHM, encanteur.
Bureau rue de Chartres, No 21.

MARDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

490 lots de marchandises sèches étrangères et américaines assorties;
280 lots articles de fantaisie et "notions,"
150 douz. chapeaux d'hommes et de jeunes garçons,
—A midi précis—
Pour le compte de qui il appartiendra
Une balle toile écrue à mousquitaire—légèrement avariée.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 juin

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

EXCELLENTE OCCASION!

Manufacture de Chocolat, Confiseries &c.

PAR EUGENE TOURNE, encanteur.
33 Vieille-Levée.

SAMEDI, 13 juin 1868, à midi, il sera vendu sur les lieux—

Le bel établissement de chocolat et confiseries de M. P. Gioclon, situé rue Royale No 112, entre St-Louis et Toulouse;

Ensemble tous les appareils perfectionnés et nouvellement montés, machine à vapeur de la force de huit chevaux, installations, stock de marchandises, &c.

Conditions à la vente.

NOTA—On peut visiter l'établissement tous les jours. 7 juin

PAR LOUIS STERN & BRO.

GRANDE VENTE IMPORTANTE.

500 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, qui viennent d'être reçues, par les derniers steamers Cortes et Genl Meade, directement des manufactures, et seront vendus sans aucune réserve ou limite quelconque

Par LOUIS STERN & BROS.
M. STERN, Encanteur.

MARDI, 9 juin, à 10 heures précises du matin, il sera vendu, dans leur salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp—

500 caisses bottes, souliers et brodequins—comprenant un assortiment complet.

Conditions, à la vente. 9 juin

PAR O. VALETON.

Café, Sucre, Thé, Whisky, Pois vaches, Beurre.

PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI, 9 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43, rue Tchoupitoulas—

50 sacs café, 25 barils sucre, 150 sacs pois vaches, 25 fréquins beurre, 25 tierçons jambons, 25 boîtes thé, 25 barils whisky, 20 paniers huile, maquereaux, papier vinaigre, &c, &c, &c.

Conditions—comptant en billets du Trésor. 9 juin

Jambons. Jambons.

PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI 9 juin, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43 rue Tchoupitoulas—
25 tierçons jambons passés au sucre.
Conditions—comptant en billets du Trésor. 9 juin

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriété de choix, rue Poydras, entre les rues Franklin et Liberté.

Mme Mary McMillen vs Emily C. McMillen —No 30,081—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 20 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans rendu le 14 mars 1868, et signé le 19 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique—

Deux morceaux de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues South Poydras, Lafayette, Franklin et Liberté, désignés par les lettres A, B, C.

1o—Les terrains A et B se touchent et mesurent ensemble 40 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue South Poydras, et 4 pieds 5 pouces dans le fond, sur 135 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Franklin, ... de face à la rue Liberté et 149 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du terrain C. Les améliorations consistent en une maison double en briques, à deux étages, ... pieds de façade, ... les Nos 282 et 284 rue Poydras.

2o—Le lot C touche aux lots A et B et mesure 27 pieds de face à la rue South Poydras, sur 149 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du lot A ... sur une ligne ... diminuant de largeur de 6 pieds 10 pouces, ... une maison basse en briques, ... No 290 rue Poydras.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans en billets ... hypothèque et privilège ... portant 8 p. 0/0 ... d'intérêt ...

Les propriétés devront être assurées ...

Les taxes de 1868 devront être assumées par les acquéreurs.

Les actes de vente et les timbres des Etats-Unis, aux frais des acquéreurs, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public. 17 mai—3—juin 9 16 20

Deux maisons en briques à étage, Nos. 65 et 67, de la rue Race, et un terrain adjacent.

Succession de Charlotte Cochrane.

No 30,119, Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.,
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau Passage de la Bourse, No 17,

SAMEDI, 13 juin 1868, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, rendu le 15 avril 1868, les propriétés ci-dessous décrites:

1o—Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Race, Robin, St. Thomas et Religieuses. Le terrain mesure 41 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Race, sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur ... Ensemble avec les améliorations qui se trouvent sur ce terrain ...

2o—Une maison en brique, double, à étage, ... portant les Nos 65 et 67 de la rue Race, à 4 chambres dans chaque corps de logis ...

3o—Un terrain touchant au susdit, ayant 31 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue Race sur 127 pieds 10 pouces ... une barrière ...

Conditions—Moitié comptant; le reste à 1 et 2 ans ... en billets ...

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant U. L. Keralou, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Fanny Knecht et son époux Charles D. Beye vs Theresa Knecht et autres.

Procès pour opérer un partage.
Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No 30,076.

Maison double. No 294, rue Constance

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17, Place de la Bourse.

SAMEDI, le 13 de juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un jugement rendu par l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 23 avril 1868 et signé le 28 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la susdite affaire—

Un lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, St André et Joséphine, désigné par le No 4 et mesurant 30 pieds de face à la rue Constance, sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations consistent en une maison basse en bois (double), cuisine, ...

Conditions—La moitié comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit ... portant ...

Jolie résidence dans la rue des Magasins, avec grand terrain.

Maison "cottage" dans la rue Terpsichore.

SUCCESSION DE LEWIS B. COLLINS.

No 29,586—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, Exchange Place No 17.

JEUDI, 9 juillet 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, du 28 avril 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis B. Collins, décédé, les propriétés ci-après—

1o—LA JOLIE RESIDENCE EN BOIS, A ETAGE, (avec au grand terrain) située dans l'ilet compris entre les rues Magasin, Constance, Second et Troisième. Le terrain est composé de quatre terrains, (Nos 3, 4, 5 et 6) qui ont chacun 30 pieds de face à la rue du Magasin, sur 135 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison, ... à étage, ... écurie, ...

Le terrain est disposé en jardin, avec puit; il y a des promenades couvertes de coquilles et une citerne ...

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District, dans l'ilet compris entre les rues Terpsichore, Melpomène, Camp et Magasin. Le ... terrain ... 27 pieds 10 pouces 5 lignes de ...

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant J. Bendernagel, notaire public aux frais des acquéreurs.

7juin—7,20,27—4 9 juillet

Propriété améliorée, rue Huitième, entre les rues Camp et Chestnut.

Succession de S. S. Burdett.

No 29,907—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

SAMEDI, le 13 juin 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 6 de mai 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Stanton S. Burdett, décédé, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Trois lots de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Huitième, Septième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 16, 17 et 18 ... mesurant ... pieds de face à la rue Huitième ... Ensemble avec une maison ... à 2 étages, ...

Conditions—... comptant, ... en billets ... portant ... 8 pour cent ...

Actes de vente et timbres du Revenu aux frais des acquéreurs, pardevant John F. Coffey, notaire public.

10 mai—16 23 30—juin 6 13